CONSEIL MUNICIPAL Séance du vendredi 17 juillet 2009 Rapport n° 09/4-48

### OBJET MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU PRIVE DE TELECOMMUNICATIONS

### AVENANT N° 1 AU MARCHE PASSE AVEC LE GROUPEMENT FRANCE TELECOM / NEXTIRAONE PORTANT PROLONGATION DE DUREE

A la suite d'un marché lancé en 2006, la Ville a déployé un réseau privé de télécommunications permettant l'interconnexion de 37 bâtiments municipaux (confer annexe) par le biais d'un dispositif de communication à haut débit, installé et exploité par des opérateurs de télécommunications (marché de services).

Ce marché a été notifié au groupement France Télécom / NextiraOne pour une durée ferme de 3 ans et un montant total de 903 727,34 € TTC :

année 1 372 763,06 € TTC,
 année 2 298 097,24 € TTC,
 année 3 232 867,04 € TTC.

Le marché se terminant le 24 août 2009, il est proposé de le reconduire dans les conditions suivantes :

- pour une durée minimale de 4 mois, allant du 25 août au 31 décembre 2009;
- pour une durée maximale de 8 mois,
  allant du 25 août 2009 au 30 avril 2010,
  avec possibilité de résiliation par la Ville sous réserve d'un préavis de 1 mois.

Le montant des prestations proposées se calculerait sur la base de l'année 3, au prorata temporis de la période écoulée (1 mois = 19 405,58 € TTC).

- durée de prolongation minimale : du 25 août au 31 décembre 2009, soit 4 mois avec un coût de 77 622,32 € TTC ;
- durée de prolongation maximale : du 25 août 2009 au 30 avril 2010, soit 8 mois pour un coût 155 244,64 € TTC.

Montant Marché initial (€ TTC)	Montant global après prolongation 4 mois (€ TTC)	Dépassement après prolongation 4 mois (%)	Montant global après prolongation 8 mois (€ TTC)	Dépassement après prolongation 8 mois (%)
903 727,00	981 349,32	8,59	1 058 971,64	17,2

Ces délais supplémentaires permettront à la Ville de relancer le marché en 2009 dans des conditions optimales, compte tenu :

### Rapport n° 09/4-48

- a) des délais règlementaires associés aux marchés de cette nature ;
- b) des délais de mise en œuvre variables en cas de changement d'opérateur(s) à l'issue de la consultation ;
- c) de la nécessité de prendre en considération les technologies novatrices afin de satisfaire aux besoins du système d'information communicant de la Ville qui est en cours de définition (intranet, centre d'appels, etc...).

Les crédits sont inscrits au Budget principal, sous les Chapitre 011/ Compte 6262 et Chapitre 656/ Compte 6562.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 juillet 2009 ayant émis un avis favorable, je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver l'Avenant n° 1 de prolongation du marché avec le Groupement France Télécom / NextiraOne;
- 2° de m'autoriser à signer l'acte correspondant

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE

bert ANNETTE

# MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU PRIVE DE TELECOMMUNICATIONS (37 bâtiments interconnectés)

1	HÔTEL DE VILLE	14 Rue de Paris - 97400 Saint-Denis
2	BÂTIMENT DIA	Bas de la Riviere Rue République - 97400 Saint-Denis
3	BÂTIMENT PASTEUR	Rue Pasteur - 97400 Saint-Denis
4	CAISSE DES ECOLES	4 Rue de la Chine La trinité Montgaillard 97400 Saint-Denis
5	CENTRE COMMUNAL DE PROXIMITÉ DU CENTRE VILLE	96 Rue Maréchal Leclerc - 97400 Saint-Denis
6	CENTRE MUNICIPAL DE LA PETIT ILE	1 Rue de la Petit lle - 97400 Saint-Denis
7	CENTRE MUNICIPAL DE LA SOURCE	52 Rue Ruisseau des Noirs 97400 Saint-Denis
8	CENTRE MUNICIPAL DE PRIMA	35 rue Pierre Loti - 97490 Sainte Clotilde
9	CENTRE MUNICIPAL DU MOUFIA	18 rue du père Lafosse - 97490 Sainte Clotilde
10	CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL	18 Rue Vallon Hoareau - 97490 sainte Clotilde
11	COORDINATION DES ANIMATIONS	24 Rue bertin - 97400 Saint-Denis
12	DÉLÉGATION ENFANCE JEUNESSE	28 Rue Lucien Gasparin 97400 Saint-Denis
13	DÉLÉGATION POLITIQUE DE LA VILLE	77 Rue de la République Place fontaine Sortie Bas de la Rivière 97400 Saint-Denis
14	DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	Villa Carrere - Rue de Paris - 97400 Saint-Denis
15	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES	26 Rue Labourdonnais - 97400 Saint-Denis
16	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	Rue Gabriel Macé - La Source 97400 Saint-Denis
17	ESPACE JEUMONT RESEAU 1	26 Rue Léopaul Rambaud - 97490 Sainte Clotilde
18	ESPACE JEUMONT RESEAU 2	26 Rue Léopaul Rambaud - 97490 Sainte Clotilde
19	MAIRIE ANNEXE DE BELLE PIERRE	38 Allées des Topazes - 97400 Saint-Denis
20	MAIRIE ANNEXE DE BOIS DE NÈFLES	132 Route des Ananas - 97490 Sainte Clotilde
21	MAIRIE ANNEXE DE DOMENJOD	10 Impasse Floville - 97490 Sainte Clotilde
22	MAIRIE ANNEXE DE LA BRETAGNE	5 Chemin Bois Rouge - 97490 Sainte Clotilde
23	MAIRIE ANNEXE DE LA MONTAGNE	Route des Palmiers - 97417 Saint-Denis
24	MAIRIE ANNEXE DE LA PROVIDENCE	31 Rue Jean Albany - 97400 Saint-Denis
25	MAIRIE ANNEXE DE MONGAILLARD	Boulevard de la Trinité - 97400 Saint-Denis
26	MAIRIE ANNEXE DE SAINT BERNARD	87 Chemin Père Raimbault - 97417 Saint-Denis
27	MAIRIE ANNEXE DE SAINT CLOTILDE	Place de la Liberté - 97490 Sainte Clotilde
28	MAIRIE ANNEXE DE SAINT FRANÇOIS	147 Route de St François - 97400 Saint-Denis
29	MAIRIE ANNEXE DU BRULÉ	Allée Jacob - 97400 Saint-Denis
30	MAIRIE ANNEXE DU CHAUDRON	1 Rue Roger Payet - 97490 Sainte Clotilde
31	MAIRIE ANNEXE DU MOUFIA	Chemin Bancoul - 97490 Sainte Clotilde
32	MAISON DE LA COMMUNICATION FRANCOIS MITTERAND	1 Rue de l'Europe - 97400 Saint-Denis
33	MESURE SOCIALE POUR L'EMPLOI	Rue Maréchal Leclerc - 97400 Saint-Denis
34	PARC AUTOMOBILE MUNICIPAL	Chemin Grand Canal - 97490 Sainte Clotilde
35	SERVICES DES SPORTS	Rue Nicolas de la Serve - 97400 Saint-Denis
36	DIRECTION PROJET EDUCATIF GLOBAL	Rue de l'Europe - 97400 Saint-Denis
37	ZOO MUNICIPAL	21, avenue Georges Pompidou 97490 Saint-Clotilde

CONSEIL MUNICIPAL Séance du vendredi 17 juillet 2009 Délibération n° 09/4-48

### OBJET MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU PRIVE DE TELECOMMUNICATIONS

AVENANT N° 1 AU MARCHE PASSE AVEC LE GROUPEMENT FRANCE TELECOM / NEXTIRAONE PORTANT PROLONGATION DE DUREE

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 juillet 2009 ;

Sur le RAPPORT N° 09/4-48 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

### **ARTICLE 1**

Approuve l'Avenant n° 1 de prolongation du marché passé avec le Groupement France Télécom / NextiraOne pour la mise en œuvre d'un réseau privé de télécommunications.

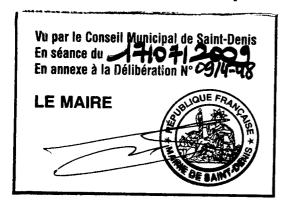
### **ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Saint-Denis, le **27** JUIL 2009 LE MAIRE

ert ANNETTE

# Avenant au marché négocié pour la mise en œuvre d'un réseau privé de télécommunications



MARCHE N°									
Réseau n° 1	G	i	С	0	5	9	1	8	9
Réseau n° 2	G	I	С	0	5	9	1	9	0

#### Entre:

France Télécom, société anonyme au capital de 10 457395 644 €, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 129 866 dont le siège social est 6 place d'Alleray 75505 Paris cedex 15, représentée aux fins des présentes par Gilles COMBE agissant en qualité de Directeur de l'Agence Entreprises Réunion Mayotte, dûment habilité.

**NextiraOne Océan Indien**, société anonyme au capital de 2 774 463€, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis (Réunion) sous le numéro 385 169 719 dont le siège social est 1 rue du cimetière 97400 SAINT-DENIS

représentée aux fins des présentes par Philippe ROUSSEAU agissant en qualité de Directeur Général, dûment habilité.

ci-après dénommés conjointement le « prestataire »

d'une part

Et

### **VILLE DE SAINT-DENIS**,

ci-après dénommée la « Collectivité »

représentée aux fins des présentes par habilité.

agissant en qualité de

, dûment

d'autre part

ci-après dénommés collectivement les « parties » et individuellement la « partie »

# 1. Objet

Le présent document a pour objet de prolonger la durée du marché.

Ce marché a démarré en Septembre 2006 et devait finir en août 2009, soit une durée totale de 3 années. Pour s'assurer de la continuité de service lors de la mise en place d'un nouveau marché, la Collectivité a demandé de prolonger la durée de ce marché.

Une prestation d'audit des flux sera réalisée à l'occasion de cette prolongation





### 2. Périmètre

Il est convenu entre les Parties que la prolongation du marché porte :

- sur l'ensemble des prestations Réseau Privé de Télécommunications : réseau GIC059189 et réseau GIC059190
- sur la maintenance des équipements actifs voix/données du Réseau Privé de Télécommunications

# 3. Durée de la prolongation

Ce marché se terminant le 24 août 2009, il est proposé de le reconduire dans les conditions suivantes :

- pour une durée minimale de 4 mois, allant du 25 août au 31 décembre 2009 ;
- pour une durée maximale de 8 mois, allant du 25 août 2009 au 30 avril 2010 avec possibilité de résiliation par la Ville sous réserve d'un préavis d'un mois.

## 4. Prix du service

La prolongation du marché fera l'objet d'une facturation complémentaire, suivant les modalités prévues au marché initial.

Les montants en base mensuelle sont :

Services souscrits	Total mises en service (€ HT)	Total abonnements mensuels (€ HT)
France Télécom	néant	16 810,00
NextiraOne	néant	1 075,33

## 5. Date d'effet

Le présent document entre en vigueur à sa date de signature par les deux parties.





## 6. Validité des autres clauses contractuelles

Il est entendu que toutes les autres stipulations du marché, non visées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires,

A St Denis, le

A St Denis, le

A St Denis, le

France Télécom (nom; fonction)

NextiraOne (nom; fonction)

La Collectivité (nom; fonction)

(cachet et signature)

(cachet et signature)

(cachet et signature)



